

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/2/ 9 DOSSIER N°5200	COMMISSION N° 2	CP - ACCUEIL, ATTRACTIVITÉ ET CULTURE
--	---------------------------	---------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Aide à la publication d'ouvrages

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST
COORDINATION CULTURELLE

Rapporteur : Mme Catherine DEFEMME



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/2/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 200 € aux Ardents Editeurs pour la publication de l'ouvrage « La sculpture en partage . Thérèse et Anna Quinquaud, mère et fille » de Marie-Josèphe Conchon ;
- 900 € à Ramsay Editions pour la réédition de l'ouvrage « Aventures merveilleuses mais authentiques du capitaine Corcoran » d'Alfred Assolant ;

- de rejeter la demande présentée par Les mots décroisés (Saint Victor en Marche) pour la publication de l'ouvrage « La Creuse de A à Z – Carnet de croquis » ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Chapitre 933.11, Article 657454.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET